

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2022

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 276)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 179

présenté par

M. Taché, Mme Garin, Mme Rousseau, M. Peytavie, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} juin 2023, un rapport relatif à l'accessibilité de l'allocation chômage aux jeunes de moins de 25 ans en formation initiale.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en lumière les dispositifs d'accompagnement des jeunes en formation initiale qui ont moins de 25 ans. Alors que la précarité des jeunes est bien visible depuis des années. Cette année encore le rapport de l'UNEF sur le coût de la vie étudiante montre qu'il explose. Pourtant les étudiants qui perdent leur emploi n'ont souvent aucune autre solution et l'accessibilité à l'assurance chômage se pose pour certains.